

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIAL DU CONSEIL**

**17 JUILLET 2025**  
**12H00**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 17 juillet 2025, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

|           |               |                                 |                       |
|-----------|---------------|---------------------------------|-----------------------|
| Présents: | Maire:        | Monsieur Beny Masella           | à distance            |
|           | Conseillères: | Madame Lauren Small-Pennefather | Siège 1<br>à distance |
|           |               | Madame Elizabeth Ulin           | Siège 2 à distance    |
|           |               | Madame Colleen Feeney           | Siège 3 à distance    |
|           |               | Madame Maria Torres             | Siège 4 à distance    |

Aussi présent (s):     Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
                              Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20240717-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 12h20.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 17 juillet 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20240717-002

**3. Demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)**

ATTENDU le but du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) est de fournir un soutien financier aux initiatives et aux projets qui améliorent la sécurité routière et à ceux qui aident les victimes de la route;

ATTENDU les membres du Conseil ont pris note des modalités d'application du PAFFSR;

ATTENDU ils s'engagent à respecter les termes et conditions du PAFFSR;

ATTENDU la Ville de Montréal-Ouest doit se conformer aux lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant de réaliser un projet visant à sécuriser le passage à niveau de l'avenue Westminster;

ATTENDU le coût du projet susmentionné, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 159 826\$ taxes comprises, tandis que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est de 127 861\$;

ATTENDU la municipalité doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser l'un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le conseil municipal de Montréal-Ouest autorise la demande d'aide financière auprès du PAFFSR, confirme avoir lu et compris les modalités du programme et confirme son engagement à réaliser le projet admissible conformément aux modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- 2) Que la directrice Générale de la ville, Maître Raffaella Di Stasio, soit autorisé à signer tout document ou accord, y compris l'accord d'assistance financière, le cas échéant, avec le MTMD à cette fin.
- 3) Que la résolution n° 20250116-004 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20240717-003

#### **4. Période de questions du public**

À 12h25, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

#### **5. Levée de la séance**

À 12h26, aucune autre question n'étant posée, 12:26 p.m.,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20240717-004

---

Beny Masella  
Maire

---

Raffaella Di Stasio  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives-20240717*